

Département : Haut-Rhin  
Arrondissement : Altkirch

Commune : WALDIGHOFFEN

### PROCES-VERBAL DE L'ELECTION D'UN ADJOINT

Effectif légal du Conseil Municipal : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 12

L'an deux mil dix, le premier du mois de mars,  
A ...vingt... heures ...dix... minutes en application de l'article L 2121-7  
du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la  
Commune de Waldighoffen,

Etaient présents les Conseillers municipaux suivants

HOFF Henri	EGGENSPIELER Guy	<del>EGLIN René</del>
SCHIELIN Jean-Claude	DIETSCHY Fabien	FARNEL Isabelle
HERMANN Evelyne	SCHUR Karine	RIEGERT Patrick
<del>LUTZ Romuald</del>	SCHMITT Thérèse	GREINER Françoise

Absents : EGLIN René (procuration à H. HOFF Henri)  
LUTZ Romuald

M. le Maire a dénombré ...dix... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 2121-17 du CGCT était remplie.

#### Constitution du bureau :

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : DIETSCHY Fabien et GREINER Françoise  
et un secrétaire : ...SCHUR Karine.....

#### Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Sont candidats : ...11me HERMANN Evelyne.....  
.....

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu : .. Evelyne HERNANN : 8 huit voix .....

2<sup>ème</sup> tour :

Nombre de votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Nombre de bulletins blancs et nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu : .....

3<sup>ème</sup> tour :

Nombre de votants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Nombre de bulletins blancs et nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu : .....

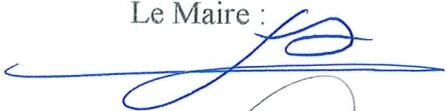
Mme Evelyne HERNANN ..... est proclamé deuxième Adjoint au Maire et immédiatement installé.

Observations et réclamations : —

Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal dressé et clos, le 1er mars 2011, à ..vingt... heures ..vingt trois minutes en double exemplaire a été signé par le Maire et les Conseillers Municipaux.

Le Maire :



Les assesseurs :



Le secrétaire :



Les Conseillers Municipaux :

